

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 novembre 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DU 263** - Attribution de la dénomination place de la Laïcité à une place à Paris (15e).

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "place de la Laïcité" à la partie centrale du quai André Citroën, au droit des numéros 91 à 99 (15e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination "place de la Laïcité" est attribuée à la partie centrale du quai André Citroën, au droit des numéros 91 à 99 (15e).